

JUSTIFICATIF DE MAITRISE FONCIERE

**SCEA DE SAINT LAURENT
SIEGE : 14 SAINT LAURENT
22960 PLEDRAN
(SITE ELEVAGE : « SAINT LAURENT »
22960 PLEDRAN)**

NATURE DE LA DEMANDE :
AUTORISATION D'UN ELEVAGE DE POULETTES
POUR 180 000 EMPLACEMENTS,
AMENAGEMENT DES POULAILLERS,
ACTUALISATION DE LA GESTION DES DEJECTIONS





Yann Le Levier
Notaire

Diplôme supérieur du notariat
Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne
Successesseur de Jean, Yves et
Yves-Marie Le Levier et de Me Alain Pigeon

Marion KOPEC-BOUILLON
Adeline COLLIN
Notaires

Dossier suivi par
Jean-François CLOUET
ligne mobile 07.87.78.58.74
clouet.lelevier@notaires.fr

VENTE SCEA DE L'HIPPODROME-Christophe MORICE/SCEA DE SAINT LAURENT (GUINARD M
Mme Sébastien)

1007869 /YL /JFC /

Immobilier
Famille
Rural

Société - Commerce
Collectivité

Jean François CLOUET
Nicolas DESCHAMPS
Catherine BALCON
Melvin GUEUNE
Murielle OLAK
Mathilde HYVERNAGE

Négociation immobilière
Laëtitia HAREL

Comptabilité
Laurette LE CALVEZ

Accueil Formalités
Nathalie CLEMENT
Sabienne COUPEAUX-JOLIFF



16 rue de la Morgan
22360 LANGUEUX
Téléphone : 02.96.64.68.68



44 rue de la Corderie
22120 QUESSOY
Téléphone : 02.96.64.68.68

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Yann LE LEVIER Notaire à LANGUEUX (22360) 16 rue de la Morgan, le 3 février 2022 il a été constaté la VENTE,

Par :

La Société dénommée **DE L'HIPPODROME**, Société civile d'exploitation agricole au capital de 400.000,00 €, dont le siège est à PLEDRAN (22960), 14 rue de Saint Laurent, identifiée au SIREN sous le numéro 432956753 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-BRIEUC.

Monsieur Christophe Daniel Gilles **MORICE**, aviculteur, demeurant à PLEDRAN (22960) 16, Saint Laurent.

Né à SAINT-BRIEUC (22000), le 29 mars 1968.

Divorcé de Madame Christine Marie Michelle **MOY**, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de SAINT BRIEUC (22000), le 14 décembre 2010, et non remarié.

Au profit de :

La Société dénommée **SCEA DE SAINT-LAURENT**, Société civile d'exploitation agricole au capital de 20.000,00 €, dont le siège est à PLEDRAN (22960), 14, rue de saint laurent, identifiée au SIREN sous le numéro 907597934 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-BRIEUC.

La société dénommée SCEA DE SAINT-LAURENT acquiert la pleine propriété des **BIENS** objet de la vente.

Identification des biens

Immeuble article un – Biens vendus par SCEA DE L'HIPPODROME

Etude fermée le samedi - Pour toute somme supérieure à 3.000 euros, merci de procéder exclusivement par virement.

Etude membre d'une Association agréée.

Détenteur des minutes de MONCONTOUR et PLEMY

Désignation

A PLEDRAN (CÔTES-D'ARMOR) 22960 saint laurent,
Une exploitation avicole avec divers hangars de stockage ; matériels sis audit lieu, comprenant :
- bâtiments d'élevage avicoles (6 unités), équipés de quatre chaînes assiettes et cinq rangées de pipettes en ventilation haute et six silos d'aliments (datant pour ces derniers de 1991 et 1995).
- bâtiments de stockage (3 unités consistant en hangar à copeaux/matériel et local annexe, deux fumières avec dalles de béton extérieures).

Terre.
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	32	saint laurent	00 ha 04 a 40 ca
B	33	la grande lande	00 ha 54 a 49 ca
B	34	la grande lande	00 ha 36 a 17 ca
B	35	le grand clos	01 ha 37 a 25 ca
B	36	la grande lande	00 ha 54 a 78 ca
B	37	la noe	00 ha 19 a 96 ca

Total surface : 03 ha 07 a 05 ca

Immeuble article deux - Biens vendus par Monsieur MORICE seul

Désignation

A PLEDRAN (CÔTES-D'ARMOR) 22960 saint laurent,
Une maison à usage d'habitation, sise audit lieu, comprenant :
- un sous sol avec garage,
- au rez de chaussée : cuisine, séjour, une chambre, une salle de bains, WC,
- à l'étage : cinq chambres, une salle de bains, WC.
Jardin.
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	1956	saint laurent	00 ha 12 a 40 ca
B	1957	saint laurent	00 ha 01 a 51 ca

Total surface : 00 ha 13 a 91 ca

Identification des meubles

Divers meubles détaillés à l'acte.

PROPRIETE JOUISSANCE

L'ACQUEREUR est propriétaire du BIEN à compter du jour de la signature.
Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les parties déclarant que le BIEN est entièrement libre de location ou occupation et encombrements quelconques.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce
que de droit.

FAIT A LANGUEUX (Côtes d'Armor)

LE 3 février 2022

Yann Le Levier
NOTAIRE

16, rue de la Morgan
22360 LANGUEUX